



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° DM 2023-8

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE lors de la séance extraordinaire qui sera tenue le 9 mai prochain à 19 heures, le conseil municipal devra statuer la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

Dérogation aux dispositions du règlement 308, relatif au zonage, à la zone C-4 mentionnant une marge de recul minimale de 10,00 mètres ainsi qu'une marge avant secondaire de 7,5 mètres, afin d'autoriser le citoyen à déroger, vu la construction projetée d'un immeuble, au règlement et donc à implanter ledit immeuble à une distance de 3,00 mètres en marge de recul arrière et 2 mètres en marge avant secondaire.

Identification du site concerné :

Le site concerné se situe sur la rue O'Meara et le numéro de lots concerné est le lot 6 258 232 du Cadastre du Québec.

Le conseil municipal prendra en considération les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance à laquelle cette demande sera traitée ou sur demande à dg@sherr.ca.

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 21^e jour du mois d'avril 2023.

Clément Costanza
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 21^e jour du mois d'avril 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 21^e jour du mois d'avril 2023.

Clément Costanza
Directeur général et greffier-trésorier